



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 19 avril 2023 — N° 34

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de féliciter les responsables du parc nature du lac Beattie et leurs partenaires.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'accord du Vendredi saint.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marc Boulanger, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme France Laget Chambefort, pionnière en éducation de la petite enfance au Québec.

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de l'âge d'or de Vimont.

19 avril 2023

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Autisme Montérégie pour la production du document *Autistes et non-autistes, mieux se comprendre*.

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jeanne d'Arc Plante et à M. Jean-Paul Lachance.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter l'organisme Moisson Estrie, lauréat d'un prix Hommage bénévolat-Québec.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souhaiter une bonne saison à la ligue de balle des Tamalous.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le travail du Service d'aide communautaire Anjou inc.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter M. Florent Montpetit pour ses performances sportives au disque d'équipe.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Denise Marquette pour son engagement bénévole et communautaire.

19 avril 2023

À 9 h 56, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 203 Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 515-20230419)

Mme MacCarone (Westmount–Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 203 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

19 avril 2023

Dépôts de documents

Mme la présidente des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 6 avril 2023 :

Décision 2262 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;

(Dépôt n° 516-20230419)

Décision 2269 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et d'autres dispositions réglementaires;

(Dépôt n° 517-20230419)

Décision 2270 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 518-20230419)

Décision 2271 concernant le Règlement sur l'entrée en vigueur de la Politique en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflit et de harcèlement psychologique et sexuel au travail.

(Dépôt n° 519-20230419)

Puis, elle dépose :

Le rapport du Comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale intitulé *Valorisation de la fonction des parlementaires et Rémunération juste : Une équation gagnante pour la démocratie*;

(Dépôt n° 520-20230419)

Le rapport d'activité 2021-2022 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

(Dépôt n° 521-20230419)

19 avril 2023

Dépôts de pétitions

Mme Ghazal (Mercier) dépose deux extraits de pétition concernant le maintien du service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves ayant un handicap physique au CSSDM :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 702 citoyens et citoyennes du Québec;
(Dépôt n° 522-20230419)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 87 citoyens et citoyennes du Québec.
(Dépôt n° 523-20230419)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la capacité d'accueil du Québec en matière d'immigration; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Grandmont (Taschereau), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présente une motion concernant un tunnel autoroutier entre Québec et Lévis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

19 avril 2023

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), Mme Zaga Mendez (Verdun) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant les microdistilleries québécoises; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'urgence d'agir et la volonté de changement de l'ensemble des Québécois pour rendre notre réseau de la santé et des services sociaux plus humain et plus efficace;

QU'elle énonce clairement que le statu quo en santé n'est pas une option;

QU'elle rappelle l'importance que tous contribuent à réaliser les changements nécessaires à notre réseau de santé pour redonner aux Québécois les soins et services qu'ils méritent;

QU'elle sollicite l'entière collaboration de l'ensemble des parlementaires afin de permettre le cheminement diligent du projet de loi n° 15, dont les travaux débutent aujourd'hui, dans le respect de l'ensemble des commentaires formulés lors des consultations particulières et de l'ampleur du projet de loi.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

19 avril 2023

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 16, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 19, Loi sur l'encadrement du travail des enfants.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.
-

19 avril 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Benjamin, troisième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 20 avril 2023, sur une question adressée par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, sur le sujet suivant : « les rénovictions et les spéculateurs immobiliers ».

Le débat se poursuit.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, est ajourné au nom de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Kelley (Jacques-Cartier) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'ouest du Québec le 5 avril dernier a entraîné des interruptions de l'alimentation en électricité pour plus d'un million de foyers et que certaines de ces interruptions ont perduré au-delà de sept jours;

QU'elle prenne acte que les phénomènes climatiques tels que des précipitations importantes de verglas ou des vents violents sont appelés à survenir plus fréquemment dans les prochaines années compte tenu des changements climatiques;

QU'elle rappelle que la Vérificatrice générale du Québec, dans un audit de performance rendu public en décembre 2022, soulignait que « la fiabilité du service de distribution d'Hydro-Québec s'est dégradée au cours des dernières années »;

QU'elle déclare qu'il est nécessaire pour le gouvernement du Québec de poursuivre les investissements afin d'assurer une plus grande résilience du réseau de distribution d'Hydro-Québec, notamment au chapitre du contrôle de la végétation près des lignes électriques et en envisageant de façon plus soutenue l'enfouissement des fils électriques;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de revoir, en collaboration avec Hydro-Québec, le protocole de priorisation des rebranchements afin de pallier les difficultés vécues lors de la récente tempête de verglas où des CHSLD et des résidences pour personnes âgées n'ont pas bénéficié de la priorisation adéquate;

Enfin, qu'elle témoigne de sa profonde gratitude envers l'ensemble des équipes d'Hydro-Québec qui ont été à pied d'œuvre depuis le début de la tempête du 5 avril dernier afin de rebrancher les foyers québécois affectés.

19 avril 2023

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 29 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 41 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, propose :

QUE la motion du député de Jacques-Cartier soit amendée de la manière suivante :

1. Supprimer « pour le gouvernement du Québec » dans la première phrase du 4^e alinéa;
2. Au 4^e alinéa, remplacer les mots « en envisageant de façon plus soutenue l'enfouissement » par « étudie la faisabilité d'un enfouissement sélectif »;
3. Au 5^e alinéa, remplacer les mots « de revoir » par « d'étudier l'application »;
4. Au 5^e alinéa, remplacer le mot « le » par « du » devant le mot protocole.

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'ouest du Québec le 5 avril dernier a entraîné des interruptions de l'alimentation en électricité pour plus d'un million de foyers et que certaines de ces interruptions ont perduré au-delà de sept jours;

QU'elle prenne acte que les phénomènes climatiques tels que des précipitations importantes de verglas ou des vents violents sont appelés à survenir plus fréquemment dans les prochaines années compte tenu des changements climatiques;

QU'elle rappelle que la Vérificatrice générale du Québec, dans un audit de performance rendu public en décembre 2022, soulignait que « la fiabilité du service de distribution d'Hydro-Québec s'est dégradée au cours des dernières années »;

QU'elle déclare qu'il est nécessaire de poursuivre les investissements afin d'assurer une plus grande résilience du réseau de distribution d'Hydro-Québec, notamment au chapitre du contrôle de la végétation près des lignes électriques et étudie la faisabilité d'un enfouissement sélectif des fils électriques;

QU'elle demande au gouvernement du Québec d'étudier l'application, en collaboration avec Hydro-Québec, du protocole de priorisation des rebranchements afin de pallier les difficultés vécues lors de la récente tempête de verglas où des CHSLD et des résidences pour personnes âgées n'ont pas bénéficié de la priorisation adéquate;

Enfin, qu'elle témoigne de sa profonde gratitude envers l'ensemble des équipes d'Hydro-Québec qui ont été à pied d'œuvre depuis le début de la tempête du 5 avril dernier afin de rebrancher les foyers québécois affectés.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Kelley (Jacques-Cartier) et sur la motion d'amendement de M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, sous réserve de la permission de son auteur.

Au cours de son intervention, Mme Zaga Mendez (Verdun) propose :

QUE la motion du député de Jacques-Cartier soit amendée de la manière suivante :

Ajout de l'alinéa suivant à la suite du 5^e alinéa :

« QU'elle demande au gouvernement de mettre en place un Fonds d'urgence climatique afin de se préparer à répondre aux futures crises environnementales de nature semblable qui se multiplieront dans les prochaines années en raison des changements climatiques; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'ouest du Québec le 5 avril dernier a entraîné des interruptions de l'alimentation en électricité pour plus d'un million de foyers et que certaines de ces interruptions ont perduré au-delà de sept jours;

QU'elle prenne acte que les phénomènes climatiques tels que des précipitations importantes de verglas ou des vents violents sont appelés à survenir plus fréquemment dans les prochaines années compte tenu des changements climatiques;

QU'elle rappelle que la Vérificatrice générale du Québec, dans un audit de performance rendu public en décembre 2022, soulignait que « la fiabilité du service de distribution d'Hydro-Québec s'est dégradée au cours des dernières années »;

QU'elle déclare qu'il est nécessaire pour le gouvernement du Québec de poursuivre les investissements afin d'assurer une plus grande résilience du réseau de distribution d'Hydro-Québec, notamment au chapitre du contrôle de la végétation près des lignes électriques et en envisageant de façon plus soutenue l'enfouissement des fils électriques;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de revoir, en collaboration avec Hydro-Québec, le protocole de priorisation des rebranchements afin de pallier les difficultés vécues lors de la récente tempête de verglas où des CHSLD et des résidences pour personnes âgées n'ont pas bénéficié de la priorisation adéquate;

QU'elle demande au gouvernement de mettre en place un Fonds d'urgence climatique afin de se préparer à répondre aux futures crises environnementales de nature semblable qui se multiplieront dans les prochaines années en raison des changements climatiques;

Enfin, qu'elle témoigne de sa profonde gratitude envers l'ensemble des équipes d'Hydro-Québec qui ont été à pied d'œuvre depuis le début de la tempête du 5 avril dernier afin de rebrancher les foyers québécois affectés.

19 avril 2023

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Kelley (Jacques-Cartier) et sur les motions d'amendement de M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, et de Mme Zaga Mendez (Verdun), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier) accepte la proposition d'amendement de M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, et refuse la proposition d'amendement de Mme Zaga Mendez (Verdun).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix.

La motion est adoptée.

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Kelley (Jacques-Cartier) telle qu'amendée; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 14 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 14 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

19 avril 2023

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 20 avril 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 14, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 20 avril 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY